

Accusé de réception en préfecture  
013-241300276-20150710-2015\_B317-DE  
Date de télétransmission : 21/07/2015  
Date de réception préfecture : 21/07/2015



ACTE RENDU EXECUTOIRE  
PAR APPLICATION DES  
FORMALITES DE TELE-  
TRANSMISSION AU  
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 10 JUILLET 2015  
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

**2015\_B317**

**OBJET : Ressources - Commande publique - Autorisation de signer deux marchés relatifs à la valorisation du bois issu des déchèteries communautaires (n°15M006 et 15M007)**

Le 10 juillet 2015, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 3 juillet 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

**Etaient Présents :**

JOISSAINS MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MALLIÉ Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

**Excusé(s) avec pouvoir :**

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau, donne pouvoir à BARRET Guy – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate, donne pouvoir à CANAL Jean-Louis – FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse

**Excusé(s) :**

PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance

**Monsieur Gérard BRAMOULLÉ** donne lecture du rapport ci-joint.

**BUREAU DU 10 JUILLET 2015**

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ

Co-rapporteur : Philippe de SAINTDO

**Politique publique : Ressources**

**Thématique : Commande publique**

**Objet : Autorisation de signer deux marchés relatifs à la valorisation du bois issu des déchèteries communautaires (n°15M006 et 15M007)**

**Décision du Bureau**

Mes Chers Collègues,

Les marchés n°11M017 et 11M018 de Valorisation du bois issu des déchèteries, passé avec la société ONYX, arrivent à échéance le 16 août 2015.  
Il convient donc d'engager les opérations permettant d'aboutir au renouvellement de ces marchés afin d'assurer la continuité du service public.

**Exposé des motifs :**

**Objet du marché :**

Les marchés, objets du présent rapport, portent sur la valorisation (matière ou énergie) du bois issu des déchèteries de la Communauté du Pays d'Aix.

**Allotissement, tranches et variantes :**

La consultation a fait l'objet d'allotissement en application de l'article 10 du Code des marchés publics. Elle a été décomposée en 2 lots :

- **Lot 1:** «Valorisation du bois issu des déchèteries communautaires de la **zone Nord** du pays d'Aix»
- **Lot 2:** «Valorisation du bois issu des déchèteries communautaires de la **zone Sud** du pays d'Aix»»

La consultation n'ouvrirait pas au candidat la possibilité de présenter des variantes. Le marché n'est pas découpé en tranches.

Conformément à l'article 77 du Code des marchés publics, les marchés s'exécutent par bons de commande, émis en fonction des besoins, dans la limite des seuils suivants :

|                                      |                        |
|--------------------------------------|------------------------|
| LOT 1: Minimum annuel: 4 000 tonnes, | Maximum : 7 000 tonnes |
| LOT 2: Minimum annuel: 5 000 tonnes, | Maximum : 9 000 tonnes |

Le marché prendra effet à compter de sa date de notification au titulaire pour une période de 12 (douze) mois. Il est reconductible 3 (trois) fois pour une période identique.

Il s'agit d'un marché à prix unitaires révisables tous les 6 mois à compter de la notification du marché. Le montant du marché sera la résultante de l'application des prix du Bordereau des Prix Unitaires appliqués aux quantités réellement exécutées.

#### Estimation du marché :

Le lot 1 a été estimé à 243 750€ HT, soit 260 812,50 € TTC (TVA à 7%) par an ;  
Le lot 2 a été estimé à 357 500€ HT, soit 382 525 € TTC (TVA à 7%) par an.

#### Mise en concurrence :

Au vu de ce qui précède, c'est la procédure de l'appel d'offres ouvert qui a été retenue et à cet effet, un avis d'appel public à la concurrence a été adressé le 19 mars 2015 aux journaux suivants :

JOUE  
BOAMP  
LA PROVENCE  
ainsi que sur le profil acheteur: achatpublic.com.

Le critère de jugement des offres unique est le critère coût global des prestations (calculé de la manière suivante : Coût global = Prix de traitement + Coût de transport )

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 26 juin 2015 a décidé d'attribuer :

- le marché n° 15M006 au groupement VALSUD/VALECOBOIS pour un montant estimatif de 97 500 € HT, soit 107 250 € TTC ; sachant que le montant définitif du marché sera le résultat des prix unitaires du BPU appliqués aux quantités réellement exécutées dans les limite des seuils annuels minimum et maximum du marché.

- le marché n° 15M007 au groupement DALOREC/BPA pour un montant estimatif non contractuel tiré du DQE de 185 900 € HT, soit 204 490 € TTC ; sachant que le montant définitif du marché sera le résultat des prix unitaires du BPU appliqués aux quantités réellement exécutées dans les limite des seuils annuels minimum et maximum du marché.

### Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5211-10 ;

VU le Code des marchés publics pris en ses articles 33, 53, 57 à 59 et 77 ;

VU la délibération n°2014\_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014 modifiée par la délibération n°2014\_A184 du Conseil communautaire du 14 octobre 2014 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment de prendre tout décision concernant la conclusion et l'autorisation à signer des marchés et accords cadre de travaux, de fournitures et de services, passés selon une procédure formalisée ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, ainsi que tous contrats relevant de la commande publique (à l'exception des délégations de services publics), lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

VU la décision de la Commission d'appel d'offres en date du 26 juin 2015 ;

### Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les pièces des marchés susvisés, telles qu'elles ressortent de la procédure menée ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché n°15M006 relatif au lot n°1 : «**Valorisation du bois issu des déchèteries communautaires de la zone Nord du pays d'Aix**» attribué à la société groupement VALSUD/VALECOBOIS pour un montant estimatif de 97 500 € HT, soit 107 250 € TTC ; sachant que le montant définitif du marché sera le résultat des prix unitaires du BPU appliqués aux quantités réellement exécutées dans les limite des seuils annuels minimum et maximum du marché ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché n°15M007 relatif au lot n°2 : «**Valorisation du bois issu des déchèteries communautaires de la zone Sud du pays d'Aix**» attribué au groupement DALOREC/BPA pour un montant estimatif non contractuel tiré du DQE de 185 900 € HT, soit 204 490 € TTC ; sachant que le montant définitif du marché sera le résultat des prix unitaires du BPU appliqués aux quantités réellement exécutées dans les limite des seuils annuels minimum et maximum du marché ;
- **DIRE** que les dépenses correspondantes émanent à la section fonctionnement du budget de la CPA Fonction 812 Nature 611, qui dispose des crédits suffisants.



**OBJET : Ressources - Commande publique - Autorisation de signer deux marchés relatifs à la valorisation du bois issu des déchèteries communautaires (n°15M006 et 15M007)**

---

VU la délibération n°2014\_A088 du 22 mai 2014, modifiée, portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix  
**Maryse JOISSAINS MASINI**



20 JUL 2015